



Communiqué de presse

UNITÉ SGP POLICE prend acte du maintien en détention provisoire de notre collègue de Marseille ; le deuxième policier en un mois !

UNITÉ SGP POLICE réitère qu'un policier mis en examen pour des faits en lien avec sa mission, surtout quand celle-ci s'inscrit dans un contexte d'émeutes et de guérillas urbaines, ne devrait pas être placé en détention provisoire.

Nous n'oublions évidemment pas notre collègue de Nanterre, toujours en détention, au seul motif de troubles à l'ordre public.

Le débat législatif sur le traitement adapté de nos collègues mis en cause dans le cadre de leurs missions doit impérativement s'ouvrir !

UNITÉ SGP POLICE ne peut se résigner et maintient sa position !